

Parc national de forêts

Orientation 17. Explorer les paysages

Le paysage résulte de la combinaison entre les reliefs, végétations naturelles et les activités humaines. Toile de fond du cadre de vie, ce sont généralement les atteintes dont il fait l'objet qui font prendre conscience de la qualité du paysage préexistant. Il a pourtant la force d'être lisible, simple, organisé et facilement compréhensible. Autour des vallées qui recèlent des paysages sensibles et intimes, les rebords du plateau forestier jouent un rôle d'écrin à très fort enjeu. Sur les parties planes du territoire, les lisières forestières ont aussi un rôle structurant qui renforce leur importance paysagère. Si les enjeux paysagers sont faibles dans les vastes espaces de grandes cultures, ils peuvent rester relativement importants au sein des massifs forestiers, sauf à proximité d'éléments déclassants comme les autoroutes.

La qualité paysagère repose globalement sur une mosaïque harmonieuse entre les espaces naturels et semi-naturels entrecoupée de zones davantage anthropisées – grandes cultures, plantations et villages. Globalement, elle génère un sentiment de naturalité et d'équilibre respecté. Elle est renforcée par la présence de sites patrimoniaux à haute valeur paysagère, mais pas nécessairement bien caractérisés en dehors de quelques sites inscrits et classés. Cette qualité est aujourd'hui globalement préservée bien que potentiellement menacée d'uniformisation ou d'altérations plus profondes.

La qualité des ciels nocturnes est aussi remarquable, les sources de pollutions lumineuses étant peu nombreuses et essentiellement circonscrites aux bourgs. Elle constitue à la fois une trame noire favorable à la biodiversité nocturne et une opportunité d'observer les étoiles.

Ce diagnostic fait ressortir deux enjeux prioritaires. D'abord celui de mieux connaître et suivre le paysage, tout en faisant ressortir la valeur auprès des habitants et visiteurs du parc national. Puis s'inscrit celui de conforter la qualité paysagère globale, en conservant les éléments qui en font un patrimoine et en restaurant les éléments dégradés et dégradants.

[...]

Mesure n°2. Conforter et valoriser la qualité paysagère

[...]

MESURE N°2. CONFORTER ET VALORISER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

L'amélioration de la connaissance du patrimoine paysager pose les bases d'une stratégie de préservation et de valorisation des paysages du parc national. Elle est partagée et portée par les acteurs locaux. Le caractère intégrateur du paysage assure la cohérence avec les autres ambitions portées par la charte.

Élaborée au cours des 5 premières années de la charte, la stratégie sur « Les paysages du parc national » vise prioritairement à éviter la banalisation de la qualité paysagère du territoire et à conserver la spécificité de ce

Parc national de forêts

territoire rural choisi comme 11e Parc national. La politique de la charte pour la préservation, la restauration des mosaïques de milieux naturels et d'éléments bâtis contribue au maintien d'une grande partie de sa qualité paysagère.

Cette politique se fonde sur les enjeux paysagers identifiés dans la carte des vocations – « Les enjeux paysagers ». Dans chacun de ces secteurs, les enjeux paysagers sont incompatibles avec des infrastructures imposantes.

Parmi les zones à enjeux exceptionnels, les rebords de plateau, très exposés, sont à préserver d'implantations et de travaux visuellement trop impactants. Une ambition particulière de conserver une mosaïque de milieux diversifiés (petites parcelles de vignes, pelouses, forêts, vergers...) est identifiée sur la cuesta châillonnaise. La préservation voire l'amélioration de l'intégrité des lisières forestières est aussi primordiale à l'image du Parc national (cf. objectif 5).

Autres zones à enjeux majeurs, les fonds de vallée. Ils doivent conserver leur caractère intime et leurs éléments vecteurs du sentiment de quiétude traduits par les mosaïques de prairies, haies et autres boisements isolés. Les plateaux forestiers non fragmentés à ce jour par de grandes infrastructures offrent un fort sentiment de nature. Il est à préserver, en limitant les effets visibles de l'exploitation forestière et la création d'aménagements non dédiés à la découverte et à l'accueil en forêt.

Dans les autres secteurs, généralement des plateaux de grandes cultures ou situés à proximité des autoroutes, l'enjeu principal à rechercher est de limiter le sentiment de monotonie en s'appuyant sur la restauration d'infrastructures agro-écologiques notamment.

Au regard du caractère forestier du parc national, une priorité est donnée à la mise en œuvre d'un « Plan arbre ». Qu'il s'agisse d'arbres isolés, haies, bosquets ou encore d'alignement d'arbres sur le bord des routes et des chemins, il vise à conserver ou renforcer la place et la qualité de ces boisements qui structurent le paysage et forgent son identité. Outre les dispositions réglementaires spécifiques au cœur (cf. objectif 6), l'efficacité de la mise en œuvre de ce plan repose sur la mobilisation et l'accompagnement des acteurs concernés dans la gestion et l'entretien des arbres et des infrastructures végétales. Un travail spécifique est à mener avec les services en charge de la gestion du domaine routier afin de maintenir un patrimoine arboré en bordure des voies dans le respect des conditions de sécurité et des contraintes foncières. Une attention particulière est portée également à l'entretien des bords de route afin de préserver leur potentiel écologique notamment pour l'entomofaune. Sur la base des enseignements tirés du cœur (objectif 6), les programmes d'entretien des accotements préparés et mis en œuvre par les services compétents, intègrent les enjeux liés aux besoins biologiques des espèces qui y sont inféodées.

La mise en valeur des paysages est soutenue par l'aménagement de points de vue ou des sentiers d'interprétation. Ces démarches sont concertées avec les communes et les propriétaires. Elles offrent aux visiteurs la possibilité de s'immerger dans le territoire via ses odeurs, ses couleurs et son relief. Elles servent de support à des animations pédagogiques et à des activités touristiques.

Une dimension spécifique à l'amélioration de la qualité paysagère repose aussi sur la volonté collective de supprimer les points noirs paysagers. Selon leur nature, de nombreuses solutions sont mises en œuvre : préconisations pour une meilleure intégration du bâti ou d'une infrastructure, programme d'enterrement de lignes électriques et d'autres réseaux aériens, chantiers de suppression de décharges sauvages, règlements de publicité, etc. Un plan d'actions est élaboré. Il est mis à jour à l'occasion de chaque programme quinquennal d'actions.

Agir sur les sources de pollutions sonores et visuelles permet également de préserver la sérénité des lieux et de véritablement ressentir la naturalité des paysages. Une opération emblématique est d'œuvrer au renforcement de la qualité du ciel nocturne, avec l'ambition d'obtenir une labellisation en tant que « Réserve internationale de ciel étoilé ».

Ces dispositions n'ont pas vocation à figer les paysages, amenés à évoluer en fonction des pratiques et occupations humaines, mais plutôt à accompagner leur dynamique de manière équilibrée. Les collectivités sont invitées à les intégrer dans leurs documents de planification pour s'assurer de leur cohérence à l'échelle du parc

Parc national de forêts

national.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- élabore la stratégie - porte à connaissance et sensibilise sur les enjeux - suit les programmes d'actions et en porte une partie - recherche et mobilise des outils techniques et financiers	- participent à l'information de leur commune - participent aux programmes d'actions	État Régions et Départements et Communautés dédiées (CAUE) Communales Gestionnaires d'espaces naturels Gestionnaires de réseaux et infrastructures

EXEMPLES D' ACTIONS

- Réaliser l'enfouissement des réseaux électriques du cœur.
- Mettre en œuvre le cahier des charges « réserve de ciel étoilé ».
- Élaborer un plan de résorption des points noirs paysagers et le mettre en œuvre.

Pages 148, 150 et 151

Référence ID de l'article : #6280

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-03 09:28